



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par le projet de résolution numéro 22-06-268 adopté en vertu du Règlement numéro 280-2020 sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) concernant la demande de PPCMOI numéro 2022-00269 autorisant l'aménagement d'un projet intégré récréotouristique de prêts-à-camper possédant un seul bâtiment principal situé sur le chemin Campbell (lot 4 234 508 du cadastre du Québec), – dans la zone villégiature V-402, autorisant selon les dispositions suivantes :

1. Territoire d'application

La résolution s'applique pour le lot 4 234 508 du cadastre du Québec, dans la zone villégiature V-402;

2. Autorisation

Malgré le règlement de zonage en vigueur, les projets intégrés de prêts-à-camper sont autorisés;

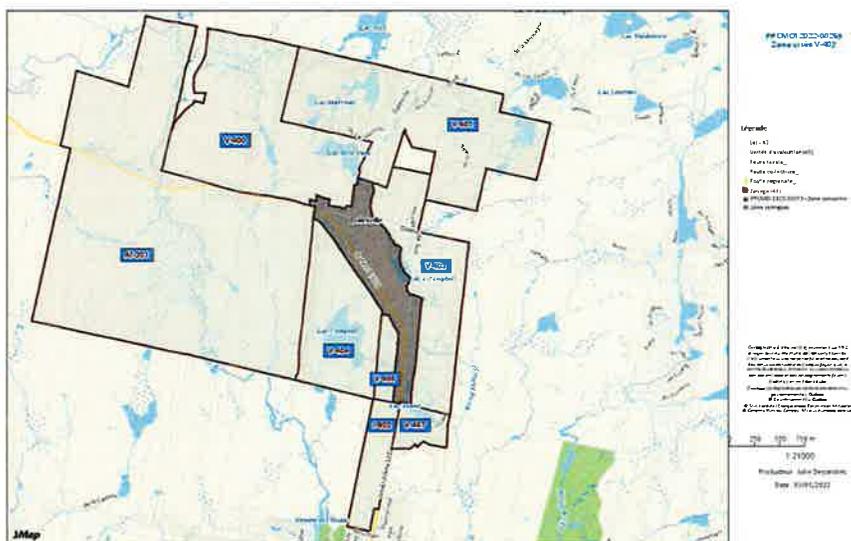
3. Dérogations autorisés

3.1 Il est autorisé de déroger aux articles suivants du règlement de zonage numéro 197-2013, tel qu'amendé :

- a. Article 10.2.1 intitulé : « Projet intégré à caractère récréotouristique – Dispositions générales » afin d'autoriser un seul bâtiment principal pour un projet intégré à caractère récréotouristique

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

- 1 Lors d'une séance ordinaire tenue le 7 juin 2022, le conseil a adopté le projet de résolution numéro 22-06-268 pour la demande de PPCMOI numéro 2022-00269 autorisant l'aménagement d'un projet intégré récréotouristique de prêts-à-camper possédant un seul bâtiment principal situé sur le chemin Campbell (lot 4 234 508 du cadastre du Québec), en vertu du règlement numéro 280-2020 sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) – Zone villégiature V-402;
- 2 Une assemblée publique de consultation aura lieu le 5 juillet 2022, à 18 h 30, au 270, route du Canton, à Brownsburg-Chatham (salle communautaire). Au cours de cette assemblée, la personne présidant l'assemblée expliquera, avec l'appui du coordonnateur du Service du développement et de l'aménagement du territoire de la Ville, le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
- 3 Le projet de règlement peut être consulté au Service du développement et de l'aménagement du territoire au 300, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Brownsburg-Chatham, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h.
- 4 Le projet de résolution numéro 22-06-268 contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.



Zone visée:
V-402

Zones contiguës:

Af-201, V-400, V-401, V-403, V-404, V-405, V-407 et I-802

DONNÉ À BROWNSBURG-CHATHAM, ce 15 juin 2022.



Pierre-Alain Bouchard
Greffier et directeur du Service juridique

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné Pierre-Alain Bouchard, greffier et directeur du Service juridique, certifie que j'ai publié l'avis public ci-haut mentionné sur le site internet de la Ville et affiché à l'entrée de l'hôtel de ville situé au 300, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Brownsburg-Chatham, le 15 juin 2022

En foi de quoi je donne ce certificat, ce 15^e jour de juin 2022.



Pierre-Alain Bouchard
Greffier et directeur du Service juridique